Postulat – Soutenir nos jeunes dans leurs premières déclarations d'impôts

Passer à l'âge adulte implique de nombreuses démarches administratives pour les jeunes. Parmi elles, la déclaration d'impôts constitue souvent une difficulté de taille. Dans le canton de Vaud, toute personne soumise à l'imposition ordinaire doit remplir sa propre déclaration dès l'année qui suit ses 18 ans, y compris lorsqu'elle est encore en formation, sans activité lucrative ou sans revenu. Cette obligation est loin d'être évidente pour tout le monde : comprendre quels documents réunir, identifier les déductions auxquelles on a droit, utiliser la plateforme VaudTax ou savoir comment procéder peut rapidement être un défi. Or, toutes et tous les jeunes ne peuvent pas compter sur un entourage familial en mesure de les accompagner dans ces démarches. Les conséquences d'une méconnaissance de ses obligations fiscales peuvent être importantes : taxation d'office, amendes, rattrapages fiscaux ou difficultés financières.

Plusieurs collectivités publiques ont déjà reconnu cet enjeu : à La Chaux-de-Fonds, suite à une motion déposée en 2023 qui demandait à la Ville de soutenir les jeunes dans le remplissage de leur déclaration fiscale, des soirées d'information ont été mises en place. À Gland, des prestations gratuites d'accompagnement ont également été mises en place. À Troinex et à Genève, des ateliers destinés aux 18-25 ans sont organisés en collaboration avec des professionnel·les de l'administration fiscale. Au niveau cantonal, un postulat déposé en janvier 2025 demande notamment de dresser un bilan des dispositifs existants et de mettre en place un projet pilote dans les établissements de formation postobligatoire, pour permettre aux jeunes de bénéficier de conseils d'expert·es pour leur première déclaration, sur le modèle du Canton de Neuchâtel.

La Ville d'Yverdon-les-Bains peut améliorer son dispositif en la matière, car les communes sont en première ligne pour toucher directement les jeunes, grâce à leurs services de proximité et à leurs structures d'accueil. Elles peuvent compléter les mesures cantonales en proposant un accompagnement concret et accessible, adapté aux réalités locales. À Yverdon on peut penser aux permanences sociojuridiques de Jet Service du CSP Vaud, qui accueillent gratuitement et sans rendez-vous les jeunes de 16 à 25 ans à la Maison des Associations, et via le Service jeunesse et cohésion sociale, aux structures de formation et les lieux d'accueil des jeunes qui constituent des relais importants pour faire connaître ces prestations et les informations nécessaires.

Par ce postulat, le Conseil communal invite la Municipalité à étudier la mise en place d'un dispositif communal gratuit d'accompagnement des jeunes dans leurs démarches fiscales et administratives, en particulier lors de leur première déclaration d'impôts. La Municipalité est invitée à examiner les possibilités suivantes :

1. La mise en place des permanences gratuites durant la période de déclaration fiscale, permettant aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement pour comprendre et remplir leur déclaration d'impôts, avec l'aide de professionnel·les
2. La collaboration avec les structures existantes, notamment Jet Service du CSP Vaud, l'Administration cantonale des impôts, le Service jeunesse et cohésion sociale, les établissements de formation et les associations locales, afin de renforcer les prestations déjà disponibles sans faire de doublons
3. Améliorer la sensibilisation des jeunes, par une communication ciblée auprès des personnes atteignant la majorité, qui présentent les nouvelles obligations fiscales et les ressources gratuites auxquelles elles peuvent avoir recours
4. Examiner la possibilité d'élargir, dans un second temps, cet accompagnement à d'éventuelles autres démarches administratives importantes dans l'entrée dans la vie adulte, comme les assurances sociales, les subsides d'assurance-maladie, les bourses d'études ou les questions liées à l'endettement

Mathilde Marendaz

Reçu le 04.11.2026